

Le SNETAP-FSU fête les 60 ans de l'ESC



Éditorial

C'est dans un contexte politique et économique difficile pour la culture et le monde associatif que l'Éducation Socioculturelle fête ses 60 ans d'existence cette année. Le 26 mars 2025, en célébrant conjointement les 60 ans de l'ESC et ceux du SNETAP-FSU, notre syndicat a affirmé haut et fort son attachement à cette discipline singulière.

Cette journée a été l'occasion de prendre le temps de réfléchir à la place et aux apports de l'ESC dans nos établissements, aux évolutions du métier de professeur-e-animateur-e, aux défis posés par les réformes des diplômes, l'introduction des Compétences Psycho-Sociales, l'IA ou les réseaux sociaux qui interrogent sur les pratiques, la conception de la discipline et celles du métier.

Deux temps ont rythmé cette journée : une matinée de prises de parole riches, avec des interventions de l'Inspection, de l'ENSFEA et de collègues ayant marqué l'histoire de l'ESC puis une après-midi organisée en ateliers et consacrée à des échanges concrets sur les pratiques et les enjeux à venir.

L'enseignement de l'ESC, depuis 60 ans, reste solidement ancré dans des valeurs fortes d'émancipation par le savoir. Il a pour objectif de donner des outils pour permettre à nos élèves et étudiant-es de devenir des professionnel-les, des citoyen-nes éclairé-es, capables d'assumer leurs choix et des membres de leur communauté culturelle actifs et épanouis.

Ces valeurs sont aussi celles de notre organisation syndicale. En ces temps troublés, où nous pouvons avoir le sentiment que les formations proposées par notre Ministère n'ont plus cette même boussole, de réaffirmer que l'éducation nécessite de garder ces valeurs en ligne de mire.



Cette journée de témoignages et d'ateliers nous a permis de coconstruire des revendications pour l'ESC mais aussi d'entamer une démarche d'enquête pour mieux avancer dans la nécessaire évolution de l'Éducation Socioculturelle.

Nos combats pour la défense des spécificités disciplinaires, pédagogiques et réglementaires restent nombreux. Cet été, les notes de service, d'une part sur le nouveau référentiel professionnel du professeur-e d'éducation socioculturelle et des conditions d'exercice de ses activités et du pilotage de l'animation et d'autre part sur les ALESA, ont été publiées. Nous avons apporté notre contribution à leur réécriture afin que ces deux publications ne mettent pas à mal 60 ans de construction patiente et mûre.

La DGER a programmé un événement pour ces 60 ans en novembre prochain ... Ce sera pour nous l'occasion de porter nos revendications pour revaloriser et reconnaître la discipline, prospecter sur son avenir et sur les enjeux qu'elle porte. Autrement dit de réaffirmer que l'ESC ne doit pas seulement être la "pépite" utilisée dans les séances de communication et d'affichage de notre Ministère mais une vraie valeur ajoutée de l'Enseignement Agricole !

Atelier 1 Formations et nouveaux objets d'enseignement en ESC

Les nouveaux contenus d'enseignement en ESC sont multiples et porteurs de sens autant que des questionnements de la part des collègues.

En effet, lors de cet atelier ont pu être abordés les compétences psychosociales (CPS), les questions socialement vives, l'intelligence artificielle, l'Éducation à la Vie Affective Relationnelle et à la Sexualité (EVARS).

Les différents ateliers en sous groupe ont permis d'affiner certaines problématiques rencontrées et de construire les revendications de notre syndicat comme les moyens d'action à mettre en oeuvre.

Ainsi, un décalage entre la prise en main des CPS, introduites récemment a pu être évoqué et les ressources manquent sur ce sujet. La conf'ESC qui se trouvait avant sur educagri aurait pu servir mais elle n'existe plus. Il a été montré qu'il était indispensable d'avoir une certaine vigilance d'un point de vue politique avec un risque de mise en conformité avec les besoins des entreprises, ce qui peut être adéquationniste et il semble utile de sensibiliser mes collègues à ce sujet. Une certaine connaissance de ce que font les collègues dans leur discipline notamment concernant les CPS a également été soulignée.

Concernant l'IA : la prégnance de la pratique par les étudiant·es et élèves a été mise en avant. Il apparaît comme nécessaire de les former aux biais des algorithmes et sur la façon dont ils sont établis (biais culturels notamment).

Sur EVARS : un problème d'impulsion ministérielle a été constaté sur ce sujet et l'enseignement privé pourrait faire blocage comme cela a été le cas à l'Éducation Nationale.

Sur les questions socialement vives : des freins inacceptables sont mis lors de projets notamment, principalement par la profession, à la liberté pédagogique sur ces sujets, alors que l'ESC a une place évidemment centrale pour déconstruire les stéréotypes liés à ces questions socialement vives.

Revendications établies à l'issue du groupe :

- revenir à un fléchage horaire plus précis pour conforter ces nouveaux contenus d'enseignement ;
- pousser le ministère à se saisir de EVARS ;
- nécessité de former les collègues sur l'ensemble de ces sujets ;
- écriture d'un communiqué sur les questions socialement vives, pour protéger la liberté pédagogique et demander à ce que l'Observatoire de cette liberté (promesse de l'ancien conseiller du Ministre) soit enfin mis en place et que les collègues bénéficient d'une protection spécifique lorsqu'ils sont parfois très concrètement, menacés ;
- sur l'IA, il est nécessaire d'avoir un temps d'appropriation construit sur cet objet d'enseignement et le ministère doit sérieusement se saisir de cette problématique.

Transversalité : pluri, EIE, travail avec la Vie Scolaire, la Documentation, les professeurs·es techniques.

Imaginer les apports de l'ESC dans le travail en coopération avec les collègues en dehors de l'approche des programmes de plus en plus "profs de projet".

Mettre en miroir le référentiel métier dans les transversalités (place des savoirs ESC dans les différents moments ...).

Question de l'organisation pédagogique, des rubans donc de la temporalité des apprentissages.

La transversalité est en quelque sorte "l'ADN" de l'ESC. Depuis son intégration dans les modules de formation (en 1985), elle aide à la compréhension globale d'un fait social, des réalités de la ruralité (éléments sociaux, ethnologiques et culturels). Elle est en lien aussi avec l'animation des territoires (cf. 5 missions de 1999).

Par groupes de 4 à 5 personnes avec au moins un·e enseignant·e d'ESC, nous avons réfléchi à cette transversalité dans le Bloc 4 du Bac pro, aux pluridisciplinarités du Bac STAV, du M3 et de l'APPP du BTSA.



Nous avons fait les constats suivants :

- Des démarches de projets qui sont chronophages, pour les ESC pilotes des projets mais aussi pour les collègues participant·es.
- Des collègues trop souvent mobilisé·es par manque d'heures sur leur fiche de service et qui donc ne se sentent pas concerné·es par les projets.
- De grosses disparités dans les projets mis en place par les établissements : quid de l'équité entre élèves d'un même diplôme ?
- Des collègues pas ou peu formé·es à ces nouveaux contenus.
- Un travail d'ingénierie de formation chronophage et pour lequel de nombreux collègues ne sentent pas compétent·es.

Des éléments de revendication :

- Valorisation des temps d'évaluation.
- Valorisation des temps de concertation entre collègues.
- La pluridisciplinarité ne doit pas être une variable d'ajustement des fiches de service, mais bien au service du projet .

Atelier 3 ALESA et animation des territoires

L'ALESA n'est pas qu'une entreprise d'animation "loisirs". L'ALESA comme outil de la formation citoyenne. Quelles sont les problématiques de son organisation ? Comment intégrer l'ALESA dans le processus d'éducation à la démocratie ?

Les participant·es à cet atelier ont d'abord constaté une très grande disparité dans les modes de fonctionnement des établissements représentés. L'histoire de chaque structure, les personnes impliquées, les moyens humains disponibles, ainsi que les obligations de service sont autant de facteurs expliquant ces différences.

Tout d'abord, tous les établissements ne sont pas passés en ALESA ensuite, les stagiaires et les apprenti·es, sont presque toujours exclu·es du dispositif ALESA... Par ailleurs, il est régulièrement fait état d'une instrumentalisation des ALESA, notamment pour le financement de voyages scolaires. On note également des différences quant à la présence ou non, dans les établissements, d'un foyer socio-culturel, avec ou sans bar, d'une salle de réunion ou d'une salle de cours.

Il ressort de ces échanges que, malgré un cadre juridique précisé dans les textes et l'application de la loi de 1901 aux ALESA, les pratiques restent extrêmement diverses. Cela s'explique par des choix d'équipe (exclusion volontaire des majeur·es du bureau), une volonté de contrôle de la direction (imposition d'une cotisation obligatoire ou désignation du·de la président·e), ou un manque d'intérêt (perception de l'outil comme inadapté).



Pour la majorité des participant·es, l'ALESA demeure un outil essentiel à la formation citoyenne dans nos établissements. Il est cependant important de rappeler que l'autonomie s'apprend et que le respect de la légalité passe par la responsabilisation des acteurs et la mise en place de garde-fous.

Il est donc nécessaire d'établir un véritable bilan de la mise en œuvre des ALESA, notamment sur les aspects juridiques et l'inclusion des apprenti·es et stagiaires. Il convient également de déterminer les limites de la note de service de 2006 (en lien, par exemple, avec l'âge des élèves) ainsi que les responsabilités des enseignant·es d'ESC mis à disposition des ALESA. Au-delà des principes affichés concernant l'action et la formation citoyenne permises par les ALESA, il est indispensable d'interroger le cadre légal actuel et les garde-fous nécessaires pour encadrer l'action des enseignant·es d'ESC.

Avant la parution d'un nouveau texte de cadrage sur les ALESA par le Ministère, un sondage sur l'organisation du suivi des ALESA a été élaboré et envoyé à nos collègues afin d'identifier de façon concrète, les activités, les intérêts, les problèmes et les limites des différents fonctionnements existants... Le résultat de ce sondage sera un élément précieux dans les discussions futures avec l'Administration.

Ils ont dit

Jean-Pierre MENU - Inspecteur émérite de l'enseignement agricole

"Ayez cependant à l'esprit que nous, inspecteurs ESC, avons bénéficié alors d'une latitude beaucoup plus importante pour influencer le cours de l'ESC que n'en ont les inspecteurs d'aujourd'hui... En 1990, nous avions devant nous un immense chantier, qui faisait de nous, Patrick Dussauge et moi, plus des bâtisseurs que des évaluateurs : insertion dans les référentiels modulaires, production de références, animation de réunions régionales, cadrage des épreuves des concours de recrutement, et recrutement de 334 professeurs ESC entre 1990 et 2005... En 1990, quand nous fûmes nommés à l'inspection, il y avait 220 professeurs titulaires. En 2005 ils étaient 485 à plein temps et 30 à mi-temps."

Francis Gaillard - Formateur ENSFEA

"Il y a donc obligation à explorer les nouveaux collectifs dans les territoires, les nouvelles utopies telles que la sécurité sociale alimentaire, les marges artistiques, à toujours mettre en relation les jeunes avec d'autres univers culturels ...
Bref faire toujours plus d'éducation populaire, celle qui aide les jeunes à explorer par eux-mêmes, à repérer et à comprendre les systèmes qui pèsent sur eux, qui les oppressent, ce qui leur permettra d'être libres."

La nécessité absolue de la liberté pédagogique.

La liberté pédagogique est au cœur de l'enseignement, plus particulièrement en ESC. Le traitement de questions socialement vives, autour de la culture et des pratiques artistiques, ne peut être remis en cause par des directions ou des partenaires des EPL.

L'utilisation du temps d'animation, les thématiques des projets liés aux programmes des formations mais aussi aux projets artistiques et culturels sur le temps d'animation doivent être réaffirmées comme la prérogative des enseignant·es d'ESC. Il en va de même du fonctionnement des ALESA qui ne doivent pas être instrumentalisées pour le financement de projets ou l'occupation des élèves en dehors des temps d'enseignement.



Les priorités du SNETAP-FSU pour l'ESC



Formation

- Une formation initiale de qualité menant au niveau master.
- Une professionnalisation progressive en doublon avec des collègues expérimenté·es.
- Une reconnaissance et une pérennisation de la formation entre pairs, maître formateur·rice, GAP, vie du site « escales » par exemple.
- Une formation continue pour l'actualisation des compétences, en lien avec le référentiel métier, et construite sur un parcours type, reconnu dans le déroulement de carrière.

Contenus disciplinaires

- La création (à l'ENSFEA) d'une université permanente de l'ESC, dotée de moyens humains pour mener la veille et l'accès à ces savoirs.
- Pour les cours, la sociologie de la culture, de la jeunesse, les droits culturels, les compétences psychosociales, la création artistique dans le cadre de collectifs, l'IA et les questions d'identité doivent être prioritaires.
- Les référentiels doivent être plus réalistes et clairs sur les objectifs et la place de l'ESC, notamment par rapport aux volumes horaires non affectés.
- Réaffirmer par les textes et des moyens fléchés le particularisme de l'ESC dans l'enseignement agricole en refusant d'être seulement à la remorque des textes de l'EN.

Animation

Pour les ALESA, il faut explorer l'Économie Sociale et Solidaire.

Pour les autres volets de l'animation :

- La clarification des missions d'animation pour éviter les écueils, par exemple, du ou de la surveillant·e de soirée ALESA.
- Le référentiel métier doit réaffirmer le rôle moteur de l'ESC sur l'analyse critique, l'image, la culture et les pratiques artistiques.
- Il faut retisser des liens avec des partenaires engagé·es localement pour la vie sociale et culturelle.
- Il faut redynamiser des réseaux régionaux seuls à même de construire un collectif efficace pour faire évoluer les pratiques sur le terrain.